

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

TERMES DE REFERENCE :

Sélection d'un consultant pour la mise en place d'un système de management de la qualité du processus d'appel à propositions de l'ARAA

I. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP adoptée en 2005, l'ARAA, créée par le règlement C/REG.1/08/11, a été définie comme un des instruments techniques de mise en œuvre de la politique agricole régionale. L'Agence a pour mandat : « d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la politique agricole de la CEDEAO, en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées ».

Pour y parvenir, l'Agence a adopté en plus des méthodes classiques, la démarche d'appels à proposition de projets, une procédure de mise en concurrence d'opérateurs privés/public sur la base des lignes directrices en vue d'expérimenter des opérations pilotes, la capitalisation des bonnes pratiques et leçons apprises dans le but d'une mise à l'échelle au plan régional et national.

Cette approche a été appréciée tant par les bailleurs que les acteurs de mises en œuvre de la politique agricole. En effet, elle permet d'identifier des modèles endogènes qui pourront améliorer la mise en œuvre de la politique agricole. Cependant, des attentes, notamment issues des premières capitalisation du processus d'appel à propositions restent à être comblées. Pour y parvenir, l'Agence se doit d'améliorer son système d'appel à propositions qui constitue sa clé de voute dans sa contribution à la réalisation de l'ECOWAP.

En vue d'améliorer et de consolider l'attractivité des bailleurs de fonds dans le financement des projets et programmes sous la gestion de l'ARAA, le comité d'orientation (Copil) de mars 2019 a rappelé une fois de plus une des recommandations faites à l'Agence à sa création, qui est celle d'une certification internationalement reconnue sur la gestion des fonds externes.

Il s'agit de développer et faire reconnaître son savoir-faire en matière de gestion, de management et d'exécution technique des projets agricoles en se faisant certifier ISO 9001, type de certification adapté aux entreprises de service.

Ainsi l'ARAA a orienté son domaine de certification sur les **processus des appels à proposition** de projets, domaine dans lequel elle veut jouer un rôle de leader et s'imposer.

Dans la conduite de ce processus, l'Agence sollicite une assistance technique pour l'élaboration de son système de management de qualité des appels à propositions.

II. Objectifs de la mission de consultation

L'objectif global de la mission est la mise en place d'un système de management de qualité pour les appels à proposition de l'Agence.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont les suivantes :

- Faire une analyse de l'ensemble de l'organisation et des processus actuels des appels à proposition (cartographie) ;
- Evaluer l'efficacité du système de management actuel dans la satisfaction des principaux partenaires ;
- Comparer le système actuel avec les exigences de la norme ISO 9001/2015 ;
- Faire l'analyse des risques du système des appels à propositions ;
- Renforcer les capacités du comité de pilotage du processus et auditeurs internes au sein de l'ARAA ;
- Finaliser le SMQ.

III. Résultats attendus

Il est attendu de la mission la mise en place d'un système de management de qualité pour les appels à proposition de l'Agence.

IV. Livrables

Trois livrables sont attendus :

- Une note conceptuelle sur la compréhension de l'étude et de la démarche qui sera présentée à l'ARAA pour discussion et validation
- Un rapport issu des différents entretiens organisés avec les acteurs contactés, résumant :
i) les principales analyses de l'ensemble de l'organisation et des processus actuels des appels à proposition (cartographie), ii) l'efficacité du système de management actuel dans la satisfaction des principaux partenaires, iii) la comparaison du système actuel avec les exigences de la norme ISO 9001/2015 et iv) l'analyse des risques ;
- Un document de politique de qualité au sein de l'ARAA ;
- Un agenda clairement défini sur la certification ISO de l'ARAA.

V. Démarche

Le consultant séjournera à l'ARAA pour mener les entretiens avec l'équipe sur place. Il pourra également utiliser les NTIC pour organiser des vidéoconférences auprès des acteurs principaux (DAERE, Ecowap Donors'group, Finances, Auditeur général, OP, Société civile).

Son document fera l'objet d'amendement par l'ARAA et d'une validation en équipe élargie avec la hiérarchie à Abuja.

VI. Qualifications, compétences et expériences

Le consultant doit disposer des qualifications, compétences et expériences suivantes :

- Diplôme universitaire de Master au minimum, dans des domaines scientifiques, techniques, économiques ou managériales ;
- Diplômes et certificats spécifiques attestant la capacité en matière de normalisation ISO ;
- Au moins 7 ans et plus d'engagement dans la normalisation ISO ;
- Solide expertise en développement de normes ISO, en particulier sous la référence 9001 ;
- Ayant obtenu des succès en matière de certification ISO 9001, en particulier 2015, et sur d'autres référentiels considérés comme atout ;
- Une expérience dans la certification des organismes de recherche et développement agricoles de préférence sera particulièrement appréciée ;
- Crédibilité dans la formation en normalisation ISO et capacité à délivrer des attestations dans ce sens ;
- Avoir une connaissance de l'Afrique de l'Ouest et de ses institutions et organisations sous régionales ;
- Capacité à construire des relations positives, et dans la flexibilité, avec les partenaires ;
- Aptitude à se focaliser sur les résultats attendus.

VII. Langue

Avoir la maîtrise d'une des trois langues de travail de la CEDEAO (anglais, français, portugais). La bonne connaissance linguistique (écrite, orale) d'une seconde langue de la commission serait un atout.

VIII. Lieu et durée de la mission

Le consultant sera basé à Lomé et travaillera en étroite collaboration avec le comité de pilotage du processus au sein de l'ARAA à Lomé.

La durée de la consultation est de 20 jours ouvrables étalés sur trois mois au maximum.

IX. Méthode de sélection

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection basée sur la qualification telle que définie dans le code des Marchés publics de la CEDEAO. L'ARAA dressera une liste de 6 candidats au maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçus, pour la suite du processus.

X. Dossier de candidature

Chaque candidat doté des qualifications requises est prié de manifester ses intérêts en envoyant :

- Une lettre de manifestation d'intérêt, incluant le délai de disponibilité ;
- Un curriculum vitae détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- Trois références professionnelles (Noms et prénoms, fonctions actuelles, fonctions au moment de la collaboration avec le consultant, email et contacts téléphoniques) ;
- Une copie certifiée du diplôme le plus élevé ;
- Une copie des attestations de travail/services rendus énumérées dans le curriculum vitae ;
- Une méthodologie et un plan de travail détaillées pour la réalisation de la mission.